



Saisie immobilière

Par domidevi

Bonjour,

Ma maison va être saisie le 3 novembre prochain suite à un crédit que je n'ai pas pu remboursé suite à une maladie mais la banque ne m'avait pas assurée au départ pourtant il s'agissait du crédit relais. La BNP a donc saisie le Tribunal en 2012 pour récupérer sa créance. J'ai pris un avocat qui aurait normalement du me défendre dans cette affaire mais qu'il n'en a rien fait sauf à faire disparaître des documents et me cacher des choses pour finalement me laisser tomber en novembre 2015. J'ai saisie le bâtonnier pour récupérer mes documents mais en vain car c'était sa parole contre la mienne. Il y a eu plusieurs audiences au tribunal en 2015 et 2016 pour lesquelles

je n'ai reçu ni convocations, ni décisions du tribunal et puis la décision finale de juillet 2016 qui conclue à un saisie immobilière le 3 novembre. Décision pour laquelle j'ai été avertie car l'huissier a mis des documents dans ma boîte aux lettre. Je me suis donc rapprochée du tribunal pour recevoir la décision sans retirer les documents qui étaient chez l'huissier.

J'ai donc constaté qu'une saisie de mon bien était demandée. Je me suis adressée au juge pour qu'il annule sa décision compte tenu des injustices et de mon manque d'informations concernant cette affaire de plus le montant de la dette demandé par la BNP n'a rien à voir avec un jugement de vérification de créance qui a été effectuée par le juge du tribunal d'instance. Aujourd'hui je ne sais pas comment faire reconnaître mes droits tout le monde reconnait des erreurs mais personne ne peut rien faire. J'ai de faibles moyens car uniquement une pension d'invalidité de 800 euros. Donc la justice ne défend t-elle que les gens qui ont les moyens de se payer un bon avocat. J'espère trouver de l'aide sur ce forum. Je dois préciser que mon bien se trouve dans le Calvados et que pour des raison de divorce, je réside à Paris chez un ami.

Merci de vos réponses car je suis désespérée

Cordialement